Image not found or type unknown

Après une séparation de bien

Par **envolemoi**, le **15/07/2010** à **20:56**

Bonjon,
Je suis séparée de mon concubin il y a 6 mois. j'ai pris en charge notre studio. je voudrais racheté sa part et le bien était estimé à 170000 euros. donc nous allons faire le partage et le solde du crédit sur ce montant. une nouvelle estimation m'a permis de savoir que notre bien vaut 200000 euros. suis je tenu de lui dire (à mon ex) est ce que je peux lui racheter sa part sur la base de la première estimation et après une fois tout réglé devant notaire , est ce que je peux revendre mon bien plus cher???

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés